

Compte-rendu du café Citoyens du 6 novembre 2021

La Fibre optique arrive

Le déploiement de la fibre optique sur Vaour :

Mais d'abord, qu'est-ce que la fibre ?

La fibre optique est une énergie propre qui ne produit pas d'ondes. Elle permet de transporter des données à la vitesse de la lumière au travers d'un faisceau lumineux, lui-même entouré d'une gaine en fer et en plastique. Ces tuyaux sont très solides, plus solides que ceux en cuivre utilisés pour le réseau actuel en téléphonie. Cette technologie avait déjà été imaginée par les Grecs à l'Antiquité, mais il a fallu de nombreux siècles pour que cela puisse devenir fonctionnel.

Actuellement, la Commission Européenne demande l'accès à tous les citoyens du territoire à une connexion internet à très haut débit.

Pourquoi la fibre ? Un peu d'Histoire ...

Entre les années 1950 et 1970, l'État français avait pour objectif de recouvrir tout le territoire du réseau téléphonique. La prouesse technologique était, à l'époque, de faire passer de la voix dans fil de cuivre. Peu à peu, le Minitel a fait son apparition, ainsi que les données numériques. Dans les années 2000, c'est l'ADSL qui entre un peu partout sur le territoire français, en faisant circuler cette fois-ci des données multimédia sur ces mêmes fils de cuivre ! En 2013, le bilan tombe : l'ADSL en très haut débit fonctionne parfaitement dans les grandes villes, mais le milieu rural est lésé. Pour combler ce manque, l'État souhaite implanter le système de la fibre dans toute la France pour 2025. Le débit varierait de 300Mb/sec à 1Gb/sec en fonction des abonnements souscrits.

Le déploiement dans le Tarn :

Le département a effectué un appel d'offres afin de trouver l'organisme qui va être en charge de l'installation du réseau de la fibre dans le Tarn, et c'est FTTH, autrement dit « Fibre à l'abonné » en français qui a répondu à l'appel. La technologie utilisée est une des plus performantes pour l'Internet à domicile. FTTH assure donc l'installation de la fibre sur le territoire, qui devrait être opérationnelle pour la fin de l'année 2022, mais aussi la maintenance du réseau pour une durée de 25 ans. Afin de consulter l'évolution du déploiement de la fibre dans le Tarn, vous pouvez vous rendre sur le site www.tarnfibre.fr. Vous pouvez également poser des questions en ligne et voir si vous êtes d'ores et déjà éligible à la fibre.

Comment s'effectue la mise en place des câbles ?

L'installation des câbles suit les lignes téléphoniques aériennes ou souterraines déjà présentes, les poteaux électriques et autres supports utilisés. La durée de viabilité du réseau devrait être d'au moins 25 ans, et sa durée d'utilisation bien supérieure. Les

tuyaux en cuivre ne seront pas retirés car ils ne sont pas gênants pour la mise en place et le fonctionnement de la fibre.

Mise en œuvre de la fibre :

Le point central du système est le NRO (Noeud de Raccordement Optique), qui est un local technique d'environ 15m² prochainement installé derrière les WC publics à ***Vaour***. ***Ce NRO est relié à un Sous Répartiteur Optique (SRO) qui est une armoire technique déjà installée derrière l'église. A ce SRO sont reliées*** les différentes lignes (aériennes et souterraines) afin de transporter la fibre au plus près des habitations. Un boîtier PBO (Point de Branchement Optique) sera installé à maximum 1,5km des habitations afin de les fournir en réseau fibre. 5 foyers au plus pourront être raccordés à un même boîtier.

Pour l'installation reliant le PBO aux habitats, ce sont les fournisseurs d'accès Internet (SRF, Orange, Bouygues, Free) qui en ont la charge.

Il ne doit pas y avoir plus de 13 km de distance entre le local technique (NRO) et les différents boîtiers (PBO), c'est pour cela que le choix d'emplacement du NRO a été au cœur du village.

Questions :

Quand les lignes téléphoniques sont enterrées sans gaine, que fait-on ?

L'objectif principal du gouvernement est de relier rapidement toutes les habitations à la fibre. Des poteaux seront plantés pour poser la ligne de la fibre car c'est moins cher et plus rapide que de passer une gaine sous le sol. Il est prévu par la suite d'enterrer ces lignes aériennes afin de dégager le paysage.

Quel avenir pour la ligne téléphonique historique ?

La maintenance de ce réseau est de plus en plus difficile et coûteuse. De plus, les capacités de celui-ci ne répondent plus aux besoins actuels. D'ici une dizaine d'années, la ligne téléphonique sera totalement remplacée par la fibre optique. Les personnes qui ne souhaiteraient pas effectuer cette transition n'auront plus d'accès internet par le réseau filaire et celui-ci ne sera plus entretenu.

La Loi Elan (Novembre 2018) a pour objectif de simplifier au maximum la mise en place de l'installation de la fibre notamment en supprimant le droit de décision des architectes des bâtiments de France sur ces installations en cas d'éventuel litige, de supprimer le délai de décision du maire imposé de 2 mois afin d'effectuer une pose immédiate, etc.

Il faut bien faire la distinction entre la fibre optique, qui est un réseau matériel

donnant accès à Internet, et la 5G, qui est un réseau d'ondes, de faisceaux hertziens permettant également l'accès à Internet. Ce sont deux systèmes différents. Mais il est vrai que l'installation fibre donne la possibilité de piquer des antennes 5G sur le circuit afin d'amplifier le réseau fibre.

3 solutions vont cohabiter pour cette transition vers la fibre :

- Rester sur le réseau téléphonique.
- Avoir les 2 réseaux en même temps (Internet par la fibre et téléphone par l'ancien réseau).
- Tout basculer sur la fibre (Internet et téléphone).

La fibre optique nécessitera aussi la pose de poteaux dans les zones non-desservies actuellement par le réseau téléphonie, ce qui peut gêner certains habitants. Mais il faut savoir qu'en cas de refus de pose de poteau devant chez soi, nous pourrions recevoir une amende car cela priverait d'autres personnes habitant ***plus loin de l'accès à la fibre. L'amende serait proportionnelle au nombre d'habitants lésés, aux kilomètres restants***, etc. En revanche, si nous habitons en bout d'impasse, le refus de la pose de poteau ne pénalisera personne d'autre. Mais il n'y aura plus d'entretien sur le réseau cuivré.

Alternativement à la fibre, il existe des amplificateurs ***GSM (environ 350€) permettant d'amplifier la réception du réseau hertzien (3G, 4G), encore faut-il bénéficier d'un minimum de réseau !***

Le prix des abonnements fibre ***est de 20€ à 30€ par mois, en fonction du débit demandé. Certains fournisseurs proposent des prix réduits la première année (15€-20€/mois), puis ils augmentent*** la deuxième année (prix indiqués plus haut).

Il faut savoir qu'un délai de 3 mois est nécessaire entre la fin de l'installation du raccordement entre le PBO (armoie technique) et le boîtier NRO, et l'utilisation du réseau fibre. Ce délai est prévu afin que tous les fournisseurs d'accès Internet puissent s'implanter dans le NRO.

Pour l'heure, les techniciens ne sont pas autorisés à effectuer une pose de poteaux, il faut donc prévenir la mairie si nous en observons.

Les techniciens ne sont pas habilités pour les travaux d'élagage, cela sera sûrement de la responsabilité de la mairie...

Tous ces travaux d'installation du réseau fibre sont à la charge du fournisseur SFR (même si nous pourrions par la suite avoir accès aux offres des autres opérateurs). En revanche, si la mairie refuse la pose d'un poteau, d'une ***gaine*** ou d'une tranchée, la pose alternative sera à la charge de la mairie pour le coût et la maintenance pour 25 ans, ce qui s'élève à plusieurs milliers d'euros. La mairie ne prendra pas cette responsabilité.

Questions *des habitants* :

Les câbles aériens sont-ils résistants ?

Oui, les câbles de la fibre sont beaucoup plus résistants que ceux en cuivre du réseau téléphonique car ils sont soutenus à l'intérieur par un câble en acier. A moins qu'un poteau casse, il n'y a pas de raison que les câbles cèdent. SFR est de toute façon tenu d'effectuer l'entretien du système. La seule contrainte de ces câbles est qu'ils ne peuvent effectuer un virage à plus de 45° par manque de flexibilité.

C'est pour l'installation de ce réseau que nous avons effectué une modification des adresses. Un courrier sera adressé à chaque habitant leur indiquant leur nouvelle adresse. Les organismes seront prévenus automatiquement de ces changements.

Est-ce que le nom des lieux dits pourront être maintenus ?

Oui. Dans le hall d'entrée de la mairie, vous pouvez consulter toutes les nouvelles adresses et signaler par écrit à Claire s'il y a un problème.

Quelle est la communication officielle de la mairie ?

Les différents moyens de communication de la mairie sont le site Internet, le panneau d'affichage à la mairie, les Échos de Vaour ainsi que les Cafés Citoyens. Les adresses mails sont également demandés aux habitants afin de faciliter la communication, et des courriers sont parfois distribués dans les boîtes aux lettres de manière exceptionnelle. Des suggestions peuvent également être faites à la Commission Communication aux Habitants.

La mairie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midis, mais il y a également une permanence tous les lundis matins de 10h à 12h.

Quand la fibre sera-t-elle installée chez moi ?

Vous pouvez consulter le site www.tarnfibre.fr pour visualiser les dates d'installation de la fibre dans votre secteur.

Comme il n'y a aucune communication possible entre SFR, l'installateur, et les citoyens, c'est à nous de regarder les plans de nos habitations et de prendre les devants sur les emplacements que nous souhaitons pour les poteaux. Cela évitera des implantations non désirées. Il faut donc se renseigner sur les prévisions de travaux, se réunir hameau par hameau et discuter des volontés de chacun sur les installations de

la fibre. Il faudra ensuite en informer la mairie pour qu'elle fasse remonter les informations à SFR. Plus nous seront au clair sur les modalités d'installation en fonction des plans de nos habitations, plus nous serons en mesure de décider où se feront ces installations. Cela sera notre seule possibilité d'action.